

GENÈSE DE L'ÉTAT LIBANAIS (1918-1920) DIFFICILE APPRENTISSAGE DES DISSENSIONS ET DES NÉGOCIATIONS « NATIONALES »

Carla EDDÉ

Historienne,
Vice-recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

Le centenaire de la proclamation du Grand Liban par le Général Gouraud en 1920 pose la question perpétuelle de l'identité nationale libanaise. Carla Eddé, en historienne rigoureuse, revient sur les différents projets qui ont mobilisé l'opinion publique des groupes politiques et religieux, tant en Syrie qu'au Liban, portant sur l'identité de l'entité politique dans laquelle ils souhaitent vivre après le démantèlement de l'Empire ottoman. Son regard acéré d'historienne scrute les différents enjeux conflictuels des intérêts des puissances victorieuses en 1918 et les aspirations des groupes politico-religieux divers du Levant, durant la période intermédiaire du régime d'occupation militaire allié 1918-1920 – NDLR.

Faut-il – ou pas – commémorer la genèse de l'État libanais en 1920 ? Cent ans après, la question divise encore au Liban. Au patriarche maronite qui réclame en 2017 la mise en place d'un comité national du centenaire, répond l'historien ottomaniste Hassan Hallaq : « non à la commémoration de l'État du Grand Liban de 1920. Oui à la célébration de la décision libanaise indépendante en 1943 »¹. En 2019, quand le président Michel Aoun entreprend de créer ledit comité et annonce le lancement de l'année du centenaire, la polémique rebondit, y compris dans les rangs de ses alliés politiques, alors que d'autres voix appellent à un retour plus serein sur la naissance de l'État². La controverse se tarit

¹ <https://www.lorientlejour.com/article/1058379/rai-nos-appels-a-la-commemoration-du-centenaire-du-grand-liban-restent-sans-reponse.html> Hassan Hallaq, an-Nahar 06/10/2017 cité dans <https://hounaloubnan.com>

² <http://nna-leb.gov.lb/fr/show-news/106717/nna-leb.gov.lb/en>
<https://www.lorientlejour.com/article/1184807/centenaire-du-grand-liban-nul-na-le-droit-de-violer-le-territoire-libanais-comme-bon-lui-semble-previent-aoun.html>,<https://al-akhbar.com/Opinion/276272>,<https://al-akhbar.com/Politics/275802>,
<https://www.elbalad.news/3970602>
<http://claudeabouchacra.com/?p=50519>, <https://janoubia.com/2018/09/01>
<https://www.lorientlejour.com/article/1134394/en-pleine-banlieue-sud-une-exposition-originale-sur-la-celebration-u-grand-liban.html>
<https://www.alkalimaonline.com/Newsdet.aspx?id=455897>
http://mouvement7ala.com/category_item.php?itemid=573
<http://www.almayadeen.net/episodes/1352717/>,
<https://www.imlebanon.org/2019/09/05/aoun-speech/>

avec l'éclatement de la révolte populaire le 17 octobre 2019, quand la gravité de la crise remet en cause les célébrations prévues.

Certes, les débats en question ne sont pas qu'historiques : ils renvoient à des enjeux politiques de l'heure ; ils comportent également une dimension mémorielle évidente. Sur cette page de l'histoire *nationale* comme sur bien d'autres, plusieurs récits coexistent, même si – et du fait que – l'appartenance à l'État n'est plus en cause pour les promoteurs des différentes versions. Le Grand Liban est l'aboutissement de la perpétuelle autonomie du (Mont) Liban, dans le cadre ottoman notamment, en tant qu'émirat pendant plusieurs siècles et de *moutassarifiya* à dater de 1861. Cette version des « défenseurs de la libanité » ou « libanistes » est mise en avant, hier et aujourd'hui, par les maronites surtout, qui s'instaurent ainsi en « communauté fondatrice » – rôle historique justifiant la place privilégiée de ce groupe dans l'État, « le maronitisme politique » dénoncé par l'autre version. Pour les « promoteurs de l'unité arabe », les « unionistes », le Grand Liban est le résultat des demandes *séparatistes* maronites et de l'impérialisme, en l'occurrence de l'accord Sykes-Picot par lequel la France et le Royaume-Uni se partagent le « monde arabe » pendant et au lendemain de la Grande Guerre et le divisent en entités « artificielles ». Il se fait contre la volonté de souveraineté et d'unité arabe, dans le cadre des frontières « naturelles » de la Syrie en particulier, de la majorité des habitants de celle-ci, musulmans et chrétiens, selon cette version mise en avant, à l'époque des faits et actuellement, par des musulmans surtout.

Ces récits, s'ils s'appuient sur des éléments objectifs, sont des reconstructions empreintes d'a priori *nationalistes* et *confessionnels*, qui ne restituent pas la complexité des dynamiques en cause, qui ignorent les hésitations des hommes et de l'histoire, que font pourtant ressortir les mémoires de nombreux contemporains et des études historiques dédiées au sujet. Dans une recherche sur Beyrouth entre 1918 et 1924, nous avons analysé la gestion de la ville par le pouvoir français et ses relations ambigus avec les unionistes et les libanistes³. Cet article, qui en est issu, se concentrera sur la période qui va de l'occupation alliée des « Territoires ennemis occupés » ottomans, en octobre 1918, jusqu'à la proclamation de l'État libanais, en septembre 1920, qui voit l'affirmation, y compris dans le futur « Grand Liban », des projets nationaux, de leurs divergences et antagonismes. Il se penchera

³ C. Eddé, *Beyrouth : naissance d'une capitale (1918-1924)*, Arles, Actes Sud (en collaboration avec l'IFPO), 2010.

également sur une dimension peu connue, à savoir les négociations discrètes qui se déroulent entre des unionistes et des libanistes à Beyrouth pour trouver une formule politique acceptable par les deux courants.

AFFIRMATION DES PROJETS NATIONAUX AU LENDEMAIN DE LA GRANDE GUERRE ET DE LA « LIBÉRATION »

Des projets *nationaux* flous à la veille de la guerre

Si la *Nahda* appelle au XIX^{ème} siècle à redécouvrir et moderniser la langue et la culture arabes, les projets *nationaux* se dessinent à la fin de l'époque ottomane, surtout à dater de la restauration de la Constitution par le pouvoir jeune-turc installé à Istanbul en 1908. À l'euphorie des libertés augurées et de l'entente entre les peuples de l'Empire, succède rapidement le mécontentement dans les provinces arabes face à la recrudescence des guerres et des défaites, ainsi qu'aux mesures d'affirmation de l'État central, parfois empreintes de turquisation. À Paris, au Caire, à Istanbul, Damas, Beyrouth... apparaissent des sociétés politiques, clandestines ou pas, qui, au nom des droits des individus et des collectivités, se situent dans l'opposition au pouvoir et appellent à une large décentralisation administrative mais, rarement, à l'indépendance libanaise, syrienne ou arabe. Des députés arabes écrivent en 1911 au chérif Hussein, le gardien des lieux saints de l'Islam, pour demander le retour du califat aux Arabes. Ces projets concernent surtout une partie des élites locales, socio-économiques et intellectuelles. Leurs ambiguïtés, juxtaposition de fraternité et d'antagonisme arabo-ottomans d'une part, et de l'autre, de référents laïcisants et religieux, sont manifestes. Les dissensions internes entre leurs promoteurs ressortent également, sur la question de « l'aide » européenne en particulier. Ainsi, le « Congrès arabe » qui réunit en 1913 des délégués des provinces de Damas, Alep et Beyrouth essentiellement, se revendique de l'arabité, de la syrianité et de l'ottomanisme, même s'il se déroule à Paris pour éviter la coercition ottomane. Il appelle à l'emprunt indispensable à la civilisation occidentale, tout en mettant en garde contre « l'ogre européen ». En marge du Congrès, des participants chrétiens contactent des responsables du Quai d'Orsay afin de demander l'appui français pour réaliser les programmes « libanais » et /ou « syrien », projets avec une connotation chrétienne explicite. « Il faut reconstituer le Liban avec ses frontières naturelles et historiques »

et lui garantir une « grande décentralisation »⁴. « La réunion de la Bekaa au Liban s'impose également pour une autre raison. La population de la Bekaa est en grande partie chrétienne. (...) Les chrétiens se mettent rapidement hors de pair au milieu des autres populations complètement ignorantes ou peu instruites du Levant » et doivent donc disposer de leur territoire. Au lieu de s'expatrier, les « Libanais coloniseraient ainsi leur propre pays, la Syrie ». Seule la France peut prendre cette initiative car elle a « toujours été le patron des opprimés et spécialement des chrétiens de Syrie ».

C'est dans l'accélération tragique des événements pendant la guerre et la « libération » que se définissent avec une nouvelle acuité les projets politiques – et leurs incompatibilités. La famine et les épidémies ont ravagé la région, spécialement le Liban et Beyrouth, se soldant par des dizaines, voire des centaines de milliers de morts. Les arrestations, déportations et pendaisons ont ciblé toutes les tendances politiques critiques du pouvoir ottoman, qui comptent désormais des « martyrs » pour la cause. De plus, les locaux ont participé à l'effort de guerre, dans les rangs ottomans, mais aussi aux côtés des Alliés. Des chrétiens libanais se sont portés volontaires dans la Légion d'Orient constituée par la France pendant la guerre. Le chérif Hussein, en contrepartie de la promesse d'un ou de plusieurs royaumes arabes indépendants en cas de victoire alliée, a déclaré en 1916 la révolte « arabe » contre les « Turcs » (Correspondance Hussein-McMahon). Son fils l'émir Fayçal commande la Légion arabe qui accompagne l'avancée des troupes alliées et même les précède à Damas, qui lui réserve un accueil enthousiaste. La guerre fonde ainsi, dans les souffrances et les actes de résistance, des mythes *nationaux* pour ces courants, unanimes désormais dans leur dénonciation du « joug » ottoman et de leur volonté de s'en émanciper.

Revendications nationales et géostratégie des puissances victorieuses

Les nouvelles donnes de l'après-guerre favorisent également l'affirmation *nationale*. Le général Allenby est le commandant suprême des troupes alliées en Orient du fait de l'incontestable supériorité militaire britannique (des centaines de milliers de soldats, quand le Détachement français de Palestine-Syrie en compte moins de 10 000, et la Légion arabe quelques milliers d'hommes). Il réserve l'administration des « Territoires ennemis occupés » à des officiers britanniques dans les

⁴ P. Jouplain [Boulos Njeim], *La question du Liban*, Paris, Arthur Rousseau, 1908, p. 529-530, 533-534 et 536.

futurs États d'Irak et de Palestine, sans tenir compte des engagements pris à l'égard du chérif Hussein et de la France. Le champ d'action de Paris et de l'émir Fayçal se limite d'emblée à une partie de la « Syrie », qu'ils doivent se partager ou se disputer. Allenby nomme Fayçal gouverneur militaire de l'intérieur syrien, autour des villes de Damas, Alep, Homs et Hama, ainsi que des districts de la Bekaa et Hasbaya-Rachaya, dont sont exclus les soldats français. Un officier français est en charge de l'administration militaire de la zone littorale d'Acre (non incluse) à Alexandrette et du Mont Liban (ainsi que de la Cilicie), dont est écartée la Légion arabe. Ces arrangements mécontentent les arabistes groupés autour de Fayçal et Paris. Provisoires pour la durée du régime d'administration militaire, ils ne sont pas censés préjuger du règlement territorial définitif que doit définir le traité de paix. Celle-ci est censée fonder les bases d'un nouvel ordre international : les États-Unis et l'URSS, chacun dans ses termes, dénoncent l'impérialisme européen et évoquent « les droits des peuples ». La Conférence de la paix, qui s'ouvre à Versailles en janvier 1919, se prononce rapidement sur le démembrement de l'Empire ottoman. Elle accorde audience à l'émir Fayçal, à une Délégation mandatée par le Conseil administratif de la *moutassarifiya* du Liban et à Chucri Ghamen, chef du Comité central syrien, association regroupant surtout des chrétiens, constituée à Paris avec les encouragements des milieux politiques français. En mars 1919, la Conférence de la paix adopte le principe du « mandat », qui reconnaît l'indépendance de « certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman... à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration ». Elle promet de consulter les populations concernées sur l'identité du mandataire. Cette décision intervient quand bien même l'émir Fayçal avait défendu la souveraineté des « Arabes » devant la Conférence de la paix :

L'objectif des mouvements nationalistes arabes... est d'unir les Arabes, éventuellement dans une seule nation... Les différentes provinces de l'Asie arabe – Syrie, Irak, Hejaz, Najd, Yemen – sont très différentes économiquement et socialement, et il est impossible de les limiter à un seul cadre gouvernemental. Nous croyons que la Syrie, aire agricole et industrielle densément peuplée de groupes sédentaires, est suffisamment avancée politiquement pour gérer ses propres affaires internes. Nous croyons aussi que le conseil technique et l'aide étrangères seront un facteur important dans notre développement national. Nous sommes décidés à payer

cette aide en espèces ; nous ne pouvons lui sacrifier aucune partie de la liberté que nous avons gagné pour nous-mêmes, par la force des armes⁵.

Syrie « arabe » et Syrie « syrienne »

En la personne de l'émir, le mouvement arabiste prend donc acte de la difficulté d'unir le « monde arabe » et se focalise sur la mise en place de l'État souverain de « Syrie », où il a constitué un gouvernement « arabe ». Ce faisant, il n'en soulève pas moins un de ses défis structurels : la difficile articulation entre identités arabe et syrienne, irakienne, hejazienne... La question se pose pour la Syrie en particulier, dont la reconnaissance en tant qu'entité politique est revendiquée également par le Comité central syrien, qui réclame aussi le mandat français (et définit les « frontières naturelles » de la Syrie qui seront reprises par les nationalistes arabes). Sa voix devient de plus en plus isolée. La « Syrie », qui était jusqu'ici présentée par beaucoup de chrétiens du futur Grand Liban comme étant leur « pays » avec le Liban, devient l'ennemi, son identité arabe étant implicitement assimilée à l'Islam. De rares figures chrétiennes tels Youssef al-Hakim et Iskandar Ammoun, frère de Daoud Ammoun, chef de la (1^{er}) Délégation libanaise à la Conférence de la paix, deviennent des proches de l'émir Fayçal, cautionnant donc le projet dont il est le chef reconnu, auxquels elles assortissent parfois celui de l'élargissement et de l'indépendance du Liban, sans aide étrangère donc. En revanche, la popularité du projet de Syrie arabe souveraine se donne à voir de plusieurs façons en milieu musulman dans la zone militaire sous administration française. Lors du passage de l'émir à Beyrouth par exemple, des foules, encadrées par l'Association caritative *al-maqassed al-khayriyya al-islamiyya*, l'acclament et brandissent le drapeau arabe⁶. Des journaux locaux promeuvent le projet et dénoncent régulièrement les « colonialistes », ce qui leur vaut d'être suspendus aussi régulièrement. Les responsables français surveillent les « menées subversives » des personnalités musulmanes notoirement arabistes, destituent de leur fonction publique Abdel-Hamid Karamé, mufti de Tripoli, le célèbre lettré chiite Sleiman al-Daher,

⁵ A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *Documents diplomatiques français relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du Mandat : 1914-1946*, Tome I Le démantèlement de l'Empire ottoman et les préludes du mandat : 1914-1919, Beyrouth – Paris, Les Éditions Universitaires du Liban – l'Harmattan, 2003, p. 454-455 et 471-472.

⁶ M. 'Aris, *Mustafa al-'Aris yatadhakar*, Beyrouth, Dar al-Farabi, 1982, p. 18-19. *Lisan al-Hal*, 16 nov. 1918. Note Haut-Commissariat de la République Beyrouth (probablement de Mercier), 20 nov. 1918, MAE, Nantes, Beyrouth, 1^{er} versement, 2429.

et Riad al-Solh, fils de l'ex-député au Parlement ottoman Rida al-Solh, par exemple, et ordonnent l'arrestation de Salim Ali Salam, ex-maire de Beyrouth et ancien député au Parlement ottoman (les arrestations touchent davantage les simples militants).

Dissociation entre intérêts français et aspirations libanaises

Les autorités françaises ordonnent parfois des arrestations de manifestants anonymes et, plus souvent, la suspension de journaux dans les milieux libanistes également. La censure sévit contre le journal qui publie un communiqué du Comité des chrétiens de Beyrouth, fondé fin 1918 sous la présidence du notable grec-orthodoxe Alfred Sursok pour soutenir le projet libanais. Le communiqué déplorait « le sombre avenir » qui se profile, soit « l'intégration des provinces de Syrie et du Mont Liban en une seule entité... placée sous la protection de la France ». La censure touche également les déclarations des membres de la (1^e) Délégation libanaise à Paris, de retour au pays⁷. Le Conseil de la *moutassarifiya* l'avait chargée de défendre les vœux des Libanais à la Conférence de la paix : l'« extension du territoire du Liban actuel à ses limites historiques et géographiques et conforme à ses besoins économiques... [la] Confirmation de l'autonomie de ce pays... L'appui du gouvernement français pour la réalisation des vœux précités... la garantie du dit gouvernement français de notre indépendance »⁸. Le Conseil revendique donc le Grand Liban avec l'aide française, en demeurant flou sur le statut de la future entité : autonome ou indépendante. Il faut y voir le résultat des pressions exercées par le haut-commissaire Picot, représentant de la France au Levant, qui remanie à deux reprises la formulation des revendications libanaises. Plus sensible aux pressions françaises, la Délégation libanaise demande devant la Conférence de la paix « l'indépendance administrative du Liban dans ses frontières naturelles et historiques... avec l'aide de la France », assortie de liens privilégiés avec la « Syrie » si celle-ci reçoit également la « collaboration » française⁹.

Les pressions françaises s'exercent donc sur les ennemis présumés mais aussi, quoiqu'autrement, sur les alliés traditionnels. Car la France ne souscrit ni au projet des unionistes de souveraineté de la Syrie arabe, ni à celui des libanistes de Grand Liban « indépendant », de la Syrie

⁷ *Lisan al-Hal*, 4, 17, 18 et 22 mars 1919.

⁸ Résolution du Conseil administratif libanais, n° 80, 9 déc. 1918, A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *op. cit.*, 2003, p. 435-437.

⁹ *Ibid.*, p. 479-480 et 792-493.

s'entend. Elle a abandonné ses prétentions sur Mossoul et la Palestine pour mieux se concentrer sur la « Syrie » – elle n'a pas fait la guerre à l'Empire ottoman pour une influence au Liban, qu'elle possédait déjà. Mais elle ne saurait dominer la Syrie en utilisant la seule force militaire, puisque ses soldats ne contrôlent pas l'intérieur syrien, ni même « sa » zone militaire, étant donné la prééminence militaire britannique. L'emploi exclusif de la force ne semble pas non plus une option, du fait des contraintes posées par la Conférence de la paix. Ses ambitions et ses faiblesses militaires et politiques incitent Paris à prendre ses distances par rapport à son image traditionnelle dans l'Empire ottoman de protectrice des catholiques, des maronites libanais en particulier. Elle y voit la raison principale pour laquelle les « Syriens » rejettent son « influence », raison mise en avant également par des témoignages locaux, dont celui du célèbre cheikh réformiste Rachid Rida¹⁰.

Dès octobre 1918, le Ministre des Affaires étrangères donne des directives à ses représentants locaux : « il importe toutefois que par vos discours, comme par vos actions et celle de nos officiers, vous donniez nettement l'impression que les Musulmans, tout comme les Chrétiens de tout rite, trouveront auprès de nous concours et assistance, et que la France maintiendra entre tous une justice impartiale »¹¹. À partir de janvier 1919, ses représentants locaux évoquent « l'avenir de la Syrie », « la nouvelle Syrie », « l'unité syrienne »... et subventionnent, entre autres publications, *al-Jamiha al-Suriyya* la nouvelle revue lancée à Beyrouth par le fils du syndic des descendants du Prophète¹². Ils ne prennent en revanche aucun engagement public en faveur du « Grand Liban indépendant », veillant, au contraire, à ce que les demandes libanaises ne soient pas en contradiction flagrante avec leurs desseins de Syrie française. Tout en considérant l'émir Fayçal comme « la créature » des Britanniques, ils engagent des pourparlers avec lui au printemps 1919, quand la Conférence de la paix décide de sonder les populations sur l'identité de leur futur mandataire¹³. Le rapprochement semble manifeste, à voir le faste avec lequel est célébré le retour de l'émir d'Europe, en avril 1919, préparatifs faits de concert entre les autorités françaises à Beyrouth et le gouvernement

¹⁰ *Al-Manar*, vol. 22 (décembre 1920) <https://ia800305.us.archive.org/3/items/almanaralmanar/almanar22.pdf>

¹¹ Pichon à Coulondre, T. n° 432, 22 oct. 1918, A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *op. cit.*, p. 395-396.

¹² *Lisan al-Hal*, 27, 29 et 30 janv., 11, 18, 22 et 24 fév. 1919. *Étude sur la presse au Liban*, 8 mars 1924, MAE, Paris, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, 286.

¹³ *Lisan al-Hal*, 2, 22, 23 et 29 avril, 3 mai 1919.

de l'intérieur syrien. L'allocution qu'il prononce, le montre aussi : « si les avis divergent, tous les fils du pays œuvrent pour le bien de la Syrie... l'indépendance avec l'aide d'un État civilisé, qui relèvera notre situation financière, industrielle, commerciale et agricole ». Il ajoute encore qu'il s'est parfaitement entendu avec « cet homme fabuleux » qu'est Clemenceau¹⁴.

Les demandes libanaises, une carte aux mains de la France

Ce discours suscite une large dénonciation à Damas et Fayçal évoque alors davantage l'indépendance que l'aide occidentale qui la conditionne. Le Conseil administratif libanais réagit également, votant une résolution bien plus explicite que la précédente : « Indépendance du Liban, indépendance politique et administrative, dans ses limites historiques et géographiques... Le Gouvernement libanais et le Gouvernement français tuteur s'entendront pour décider des relations économiques qui lieront le Gouvernement libanais aux pays voisins... La publication de ces décisions... dans le but de tranquilliser l'état d'esprit du peuple libanais »¹⁵. Des journaux libanistes se félicitent de sa fermeté, soulignant la différence entre sa décision « d'envoyer une délégation et celle de proclamer l'indépendance »¹⁶. Des pétitions et manifestations appuient la décision. Le Comité des chrétiens de Beyrouth affirme « s'incorporer au Liban... vu l'entente parfaite et le pacte scellé entre notre groupement [beyrouthin] et les masses chrétiennes libanaises résolues à poursuivre la réalisation de leurs revendications et à maintenir leur pleine et entière indépendance politique et administrative, sous l'égide et avec l'assistance de leur protectrice séculaire la France »¹⁷. Une Journée de l'indépendance est organisée à Baabda le 4 juin, en présence de délégations de régions du futur Grand Liban. Des slogans anti-français auraient été scandés ; la presse libaniste est censurée ce jour-là¹⁸. Le patriarche maronite Mgr Hoyek annonce son intention de se rendre en Europe pour

¹⁴ *Ibid.*, 1^{er} mai 1919.

¹⁵ Résolution du Conseil administratif libanais, 20 mai 1919, *ibid.*, p. 567-568, G. A. Karam, *La question du Liban (1918-1920)*, Sources historiques Tome I, Beyrouth, Éditions al-Manhal, 1985, p. 329-333.

¹⁶ *Lisan al-Hal*, 26 juin 1919.

¹⁷ Résolution du Comité permanent du groupement chrétien de Beyrouth, 4 mai 1919, Picot à Pichon, 13 juin 1919, A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *op. cit.*, p. 561.

¹⁸ *Lisan al-Hal*, 31 mai 1919. G. A. Karam, *L'opinion publique libanaise et la question du Liban (1918-1920)*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1981, p. 132, B. K. al-Khoury, *Haqa'eq loubnaniyya*, Beyrouth, Publications Awraq Loubnaniyya, 1960, vol. 1, p. 95, Y. al-Saouda, *Fi sabil al-istiqlal*, Beyrouth, Dar an-Nahar, 1998, p. 79-181.

défendre le projet¹⁹. « Si les Libanais veulent l'indépendance complète qu'ils arrêtent de demander le Grand Liban et se contentent du Petit Liban », affirme publiquement le haut-commissaire²⁰. La réplique du patriarche maronite n'est pas moins forte symboliquement : Mgr Hoyek écrit à Allenby pour lui demander d'organiser sa comparution devant la Conférence de paix pour y réclamer le mandat britannique en contrepartie de la garantie de « l'indépendance du Grand Liban »²¹. S'il reconnaît « ce que le mouvement actuel dans le Liban peut donc avoir de gênant » pour la France, Picot n'en rappelle pas moins son utilité, face aux nationalistes arabes, puisque cette opposition démontre que seule la France peut « amener les populations chrétiennes... à l'unité syrienne »²². Il précise encore : « sans me découvrir, je m'efforce de faire préconiser une formule transactionnelle où la coopération active de la France et l'occupation du pays par ses troupes seraient pour les Libanais la condition formelle et nécessaire de l'adhésion du Liban à une fédération syrienne »²³.

Tentatives de rapprochement entre demandes arabes et libanaises

Ainsi les responsables français utilisent les demandes libanaises comme carte : c'est « l'unité syrienne », incluant le Liban autonome, plus ou moins élargi, plutôt que la souveraineté, déjà compromise par l'adoption du principe du mandat, que la France propose à Fayçal et à travers lui, aux arabistes locaux, en contrepartie de leur acceptation de « l'aide » française. Ils parrainent officieusement des réunions « de rapprochement entre des notables et des lettrés des deux communautés » en mai et juin 1919²⁴. Y prennent part des personnalités connues, unionistes et libanistes : le président du Conseil administratif du Liban Habib Bacha al-Saad, Alfred Sursok et le juriste Petro Trad du Comité des chrétiens de Beyrouth, l'émir druze Amin Arslan, un des conseillers de Fayçal, Salim Ali Salam, Riad al-Solh, le riche commerçant sunnite beyrouthin Aref al-Namani, le curé maronite Yousef Estéphan, adjoint de l'évêque de Beyrouth Mgr Moubarak... L'objectif des pourparlers est « de réunir entre l'indépendance du Grand Liban...

¹⁹ *Lisan al-Hal*, 21 et 24 mai 1919.

²⁰ *Ibid.*, 2 juin 1919.

²¹ M. Zamir, *The Formation of Modern Lebanon*, Londres, Croom Helm, 1985, p. 62-63.

²² Picot à Pichon, 26 mai 1919, A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *op. cit.*, p. 586.

²³ Picot à Pichon, T. n° 760 et 761, 31 mai 1919, *ibid.*, p. 594-595.

²⁴ *Lisan al-Hal*, 10 et 14 mai 1919.

et l'intérêt de la Syrie de manière satisfaisante pour les deux »²⁵. « Après de longues discussions, il a été décidé de ne pas séparer le Liban de la Syrie, en lui conférant son indépendance administrative totale ; une commission est formée pour poursuivre le travail pour réaliser ces souhaits »²⁶. À l'exception du curé Estéphan, considéré désormais comme un proche de Fayçal, aucun chrétien n'accepte de faire partie du comité chargé de rédiger l'accord final. Afin de les convaincre, un compromis est proposé par des membres du comité, à commencer par Aref al-Naamani et Youssef Estéphan : le Grand Liban autonome dans la Fédération syrienne²⁷. Mais l'idée est rejetée par les libanistes partie prenante aux négociations, ainsi que par le gouvernement de Damas, qui suit et même encourage les réunions²⁸. Dans un discours centré sur la question « libanaise », Fayçal déclare que « le Liban est la forteresse bien-aimée de la Syrie », que « les fautes du passé » – allusion aux massacres de chrétiens de 1860 – « ne se répèteront pas », qu'il « ne distingue pas entre un Libanais et un Damascène, pas plus qu'entre chrétiens, musulmans et druzes ». Il promet « l'élargissement du Liban », sans plus de précision, sauf dans le cas de Beyrouth qui « est la porte de la Syrie... et on ne peut se passer de l'entrée de sa maison ». Il conclut que « rien ne nous séparera », signifiant que ce Liban élargi ne sera qu'autonome²⁹.

Le gouvernement de Damas favorise les conciliabules avec les libanistes car il entend montrer l'unanimité politique en « Syrie » à la Commission d'enquête américaine (Paris et Londres refusant d'y participer afin de ne pas cautionner des résultats qui s'annoncent en leur défaveur). Il réunit en juin 1919 un Congrès syrien à Damas, invitant les zones sous contrôle militaire français et britannique à y désigner des délégués. Les tractations menées à Beyrouth visaient l'unification des demandes locales et l'intégration au Congrès d'émissaires chrétiens reconnus du Mont Liban et de Beyrouth en particulier. Sans grands résultats³⁰.

²⁵ *Ibid.*, 5 juin 1919.

²⁶ *Ibid.*, 19 mai 1919. Voir également, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 406 et 428, M. Zamir, *op. cit.*, p. 63.

²⁷ *Lisan al-Hal*, 26 et 28 mai 1919.

²⁸ *Ibid.*, 26 mai 1919.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Le Mont Liban y sera représenté par deux ou trois chrétiens (les sources divergent sur la question) et Beyrouth par un chrétien, dont la notabilité ne saurait se comparer à celle de Alfred Sursok ou Habib Bacha al-Saad par exemple. M. A. Chahrestan, *al-Mu'tamar al-suri al-'am 1919-1920*, Beyrouth, Dar Amouaj, 2000, p. 38-41.

Unité syrienne ou Grand Liban ?

En juin-juillet, la Commission King-Crane parcourt la région et écoute les représentants de la population : conseils municipaux, hauts fonctionnaires, comités communautaires et chefs religieux... Elle reçoit également de très nombreuses pétitions, de villages et localités, de corporations et associations professionnelles, de groupes de femmes...³¹ C'est, selon son rapport, dans la Bekaa qu'elle « s'est trouvée confrontée pour la première fois à la lutte pour et contre l'annexion au Grand Liban ». De source française, on lira : « le premier contact pris par les émissaires américains avec les populations de la Bekaa, à Baalbek a été sensiblement plus favorable à nos intérêts qu'on ne pouvait l'escompter. Les Mouktars des villages chrétiens et metualis [chiïtes], sont venus en grand nombre leur déclarer qu'ils désiraient l'annexion au Liban avec l'aide française »³². « De Tyr à Tripoli... une formule rigide qui appelle à un Grand Liban, absolument indépendant du reste de la Syrie, et sous la France » est avancée surtout par des groupements chrétiens, d'après la commission, quand la majorité des groupements musulmans, sunnites, chiïtes et druzes, défendent « le programme de Damas ». Celui-ci revendique la souveraineté et l'unité et de la Syrie « dans ses frontières naturelles », monarchie constitutionnelle civile ayant Fayçal pour roi, et bénéficiant – si la Conférence de la paix maintient, en dépit des droits des populations concernées, son idée de « mandat » –, d'une assistance technique et économique des États-Unis ou de la Grande-Bretagne qui ne bafouerait pas l'indépendance, et qui ne saurait absolument pas provenir de la France³³. Les sources locales et françaises reproduisent également de nombreuses pétitions émanant de personnalités et groupements sunnites, chiïtes et druzes en faveur de « l'indépendance de la Syrie dans ses frontières naturelles » et d'autres qui demandent le mandat de la France, qui dans le cadre de l'unité syrienne, qui dans celui du Grand Liban, en précisant parfois que ce mandat devra respecter la souveraineté nationale³⁴. La question des pressions exercées ou des promesses faites par les responsables français pour obtenir des soutiens locaux se pose naturellement. Des études récentes consacrées notamment aux chiïtes du Jabal Amel et

³¹ *The King-Crane Commission Report*, August 28, 1919 https://wwi.lib.byu.edu/index.php/The_King-Crane_Report

³² Picot à Pichon, 8 juillet 1919, A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *op. cit.*, p. 632.

³³ A. Hokayem, D. Bou Malhab Atallah, J. Charaf, *op. cit.*, p. 619-620.

³⁴ *Ibid.*, 2003, p. 610 et suiv.

aux druzes du Chouf, de Hasbaya-Rachaya et du Hauran montrent que les élites de ces groupes sont divisées et que certains de leurs membres cherchent à se mettre en avant et/ou prennent acte de l'état de fait sur le terrain³⁵. Si les chrétiens catholiques, y compris ceux de l'intérieur syrien, sont unanimes à demander l'attribution du mandat à la France, les grecs-orthodoxes à Sour, Hasbaya-Rachaya, Beyrouth, Tripoli-Koura, Baalbek, Damas, Alep... sont très partagés, les religieux en particulier soutenant le mandat britannique et les laïcs le mandat français.

Les délégations et pétitions signées par milliers, ainsi que les manifestations qui accueillent souvent la commission, montrent que la politique n'est plus l'affaire des seuls cercles d'élites, mais des hommes et des femmes de diverses conditions. Une autre conclusion ressort : les représentants chrétiens sont prêts à composer avec le principe du « mandat » ou de la « protection » occidentale, quels que soient la puissance en cause et le cadre territorial demandé. Alors que la reconnaissance des « droits des minorités » est très souvent mise en avant, par le Congrès syrien notamment, même ceux qui se rallient au projet de monarchie syrienne sous la conduite de Fayçal se méfient manifestement du nationalisme arabe, qui n'a pas encore posé clairement la question de ses relations à l'Islam.

TENTATIVES DE CONCILIATION ENTRE LES PROJETS NATIONAUX

Retrait britannique de Syrie et *Liban* sous mandat

Le Royaume-Uni, qui a vu le projet sioniste amplement dénoncé, en butte également à de nombreuses difficultés internes et dans ses colonies, s'entend en septembre 1919 avec la France sur le retrait immédiat de ses soldats des zones militaires française et arabe. Pour marquer son « indépendance » en Syrie, la France nomme en octobre 1919 un nouveau haut-commissaire, le général Henri Gouraud, membre de l'équipe de Lyautey au Maroc et héros de la guerre. Robert de Caix, membre influent du Comité de l'Asie française, chargé en 1919 des négociations avec Fayçal, devient son secrétaire général. Leur mission est « le règlement définitif des questions difficiles qui restent à résoudre

³⁵ Y. Hazran, *The Druze Community and the Lebanese State Between Confrontation and Reconciliation*, London, Routledge, 2014, p. 25-27, S. Mervin, *Un réformisme chiite, ulémas et lettrés du Gabal 'Amil de la fin de l'Empire ottoman à l'indépendance du Liban*, Paris, Éditions Karthala, CERMOC et IFEAD, 2000, p. 341 et suiv., T. Shalaby, *Shia't Jabal Amel wa noushou' al-dawla al-lubnaniyya*, Beyrouth, Dar an-Nahar, 2010, p. 129 et suiv.

en Syrie »³⁶ ; ils disposent de moyens militaires et financiers accrus pour le faire. À Beyrouth, c'est désormais le « spectacle permanent » des unités françaises qui débarquent³⁷. Paris commence par trancher, en partie du moins, la question du « Liban ». Le 10 novembre 1919, dans une lettre au patriarche maronite, Clemenceau s'engage en faveur de la création d'un « État » libanais, indépendant donc de la Syrie³⁸. Pour la détermination de ses frontières, la France tiendra « compte... de la nécessité de réserver à la 'Montagne' des territoires de plaine et l'accès à la mer indispensable à sa prospérité ». Si le chef du gouvernement français fait clairement allusion au rattachement de la Bekaa au Liban (et, au mieux, des districts de Hasbaya-Rachaya également), il se montre plus vague sur les liens entre le Liban et le littoral de la province ottomane de Beyrouth. Ce Liban sera sous mandat français, ce qui dote Paris d'une base solide au Levant, quelle que soit la forme revêtue par son influence en Syrie. Le mécontentement des libanistes est patent. Le Conseil administratif libanais vote quelques jours plus tard une motion de « protestation contre l'administration française » et exige une « collaboration réelle, désintéressée, loin de toute hégémonie et colonisation »³⁹. La presse dénonce également le « pouvoir absolu des étrangers [sur] les administrations locales » et déplore les « espoirs déçus de la libération »⁴⁰. Le cheikh Rachid Rida évoque pour sa part « les prémices du retournement des chrétiens contre la France »⁴¹. Aux délégations venues à Beyrouth fêter son retour, Mgr Hoyek déclare que Paris s'est engagé à réaliser « l'indépendance du Liban », sans préciser s'il s'agit du « Petit » ou du « Grand ». Un journal libaniste commente l'omission, évoquant « la plainte générale au Liban » face aux rumeurs croissantes sur « l'unité syrienne et l'indivisibilité de la Syrie »⁴².

Syrie arabe et française

Effectivement, les pourparlers menés à Paris en parallèle avec Fayçal, qui ne peut plus compter sur le soutien britannique, aboutissent le

³⁶ Diplomatie au haut-commissaire, 8 octobre 1919, G. Khoury, *La France et l'Orient, naissance du Liban moderne 1914-1920*, Paris, Colin, 1993, p. 265.

³⁷ *Lisan al-Hal*, 27 oct., 5 et 6 nov. 1919.

³⁸ Clemenceau au patriarche, 10 nov. 1919, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 172-173.

³⁹ [Rapport sur la] Décision n° 1304 du conseil administratif du Liban, 29 nov. 1919, MAE, Nantes, Beyrouth, 1^e versement, 2369.

⁴⁰ *Lisan al-Hal*, 25 oct. et 31 déc. 1919.

⁴¹ *Al-Manar*, vol. 22 (décembre 1920), p. 785/513

<https://ia800305.us.archive.org/3/items/almanaralmanar/almanar22.pdf>

⁴² *Lisan al-Hal*, 22, 23 et 31 déc. 1919.

6 janvier 1920 à la signature d'un accord, provisoire mais autrement plus consistant. Clemenceau y reconnaît l'indépendance de la Syrie et l'émir, promu roi, s'engage à faire appel à des conseillers français pour organiser les administrations militaires et civiles, et aux capitaux français pour mettre en valeur le pays⁴³. S'il prévoit le stationnement de troupes françaises à Alep, le terme de « mandat » est omis, sauf pour le Liban, dont Fayçal accepte « l'indépendance », et dont les frontières seront définies au vu des « droits historiques », des « intérêts économiques » et des « vœux des habitants », consultés « en toute impartialité », mais aussi en tenant compte du souhait de la France de préserver « l'autonomie » de Beyrouth (d'Alexandrette et du Djebel druze)⁴⁴. Comme le précise un journal local, c'est une manière détournée de dire que Beyrouth ne sera intégrée ni au Liban ni à la Syrie, qui y auront « libre accès » mais qui sera d'abord la capitale française au Levant⁴⁵. Avant de conclure le traité final, Clemenceau presse Fayçal de rentrer en Syrie pour mettre un terme à l'insurrection et à l'insécurité qui prévalent alors⁴⁶. Paris teste ainsi la capacité de l'émir à faire accepter l'accord aux « Syriens », tout en se ménageant davantage de temps, de sorte à conclure le règlement définitif quand sa position internationale et sa force militaire en Syrie se seront consolidées. Le retrait britannique amène l'apparition de bandes armées dans les régions frontalières des zones militaires française et arabe, depuis le Akkar et le Hermel, en passant par le Chouf, jusqu'à Hasbaya-Rachaya et le Jabal Amel, qui harcèlent les troupes françaises et s'en prennent à leurs alliés chrétiens⁴⁷. L'armement de ces derniers, décidé pour seconder les soldats français débordés, déclenche des affrontements intercommunautaires et des massacres de chrétiens dans le Jabal Amel en particulier, dont les populations et les élites seront durement réprimées.

⁴³ Texte intégral de l'accord, G. Khoury, *op. cit.*, 1993, p. 313-316.

⁴⁴ Berthelot à Fayçal, 6 janv. 190, *Ibid.*, p. 312.

⁴⁵ *Al-Haqiqa*, 4 fév. 1920, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 252 et 255. *Lisan al-Hal*, 9 mars 1920.

⁴⁶ *Ibid.*, 12 janv. 1920.

⁴⁷ *Lisan al-Hal*, 22 déc. 1919, 3, 13, 20 et 29 janv. 1920. Voir aussi, J. L. Gelvin, *Divided Loyalties Nationalism and Mass Politics in Syria at The Close of Empire*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press, 1998, p. 122-127. S. Mervin, *op. cit.*, p. 349 et suiv., A. Rida [M. Jaber (éd.)], *Mudhakarāt lil-tarikh. Hawadeth Jabal 'Amel 1914-1922*, Beyrouth, Dar an-Nahar/IFPO, 2009, p. 59 et suiv. ; T. Shalaby, *op. cit.*, p. 148 et suiv.

Négociations entre nationalistes arabes et libanais

L'agitation prévaut également dans l'intérieur syrien. Des Comités populaires de défense nationale constitués à l'automne 1919, mobilisent le jour de l'arrivée de l'émir à Damas fin janvier 1920 une foule immense ; ils exigent la formation immédiate d'une armée nationale pour défendre la souveraineté de la Syrie⁴⁸. Convoqué par l'émir, avec l'accord de Gouraud, pour servir de contrepoids aux Comités populaires, le Congrès syrien déclare le 7 mars Fayçal roi de la Syrie indépendante, comprenant la Palestine mais pas le Liban. Après des débats intenses, il prend acte des « aspirations nationales des Libanais » et « accepte » la souveraineté du Liban, défendue par certains de ses membres, dont Riad al-Solh et Aref al-Naamani, mais rejette leur proposition de laisser ouvertes les discussions sur les frontières du Liban. La reconnaissance de l'indépendance du Liban est elle-même conditionnelle : elle vaut si et seulement si le Liban n'est pas soumis à « une influence étrangère »⁴⁹. Le Conseil administratif libanais réplique en annonçant le 20 mars l'indépendance du (Mont) Liban⁵⁰. Après que son chef a reçu des émissaires de l'émir, il décide de contacter le Congrès syrien « sans passer par le représentant de la France », officiellement pour protester contre ses ingérences dans les affaires du Liban⁵¹. La mission est confiée à Saïd al-Boustani, ex-commandant de la gendarmerie libanaise qui vient de démissionner pour protester contre la mainmise des officiers français, qui rencontre Fayçal à Damas en mai 1920⁵². L'émir délègue à Beyrouth certains de ses plus proches collaborateurs, dont Youssef al-Azma, son Ministre de la guerre (qui mourra à la bataille de Mayçaloun), pour participer, avec les notables locaux, à de nouvelles négociations politiques⁵³. Comme en 1919, les autorités françaises encouragent discrètement ces concertations. Une note française décrit comme suit la situation :

⁴⁸ J. L. Gelvin, *op. cit.*, p. 278-279.

⁴⁹ F. Kaddoura Chami, *Aref bek al-Na'amani 1882-1955*, Beyrouth, (compte d'auteur) 1999, p. 57-59 et 146, S. al-Hosri, *Yom Mayçaloun suivi de Suriyya min yaoum mayçaloun ila yaoum al-jala'*, Beyrouth, Dar al-Ittihad, s.d. [1964], p. 280. M. Chahrestan, *op. cit.*, p. 102.

⁵⁰ *Lisan al-Hal*, 23 mars 1920. M. Zamir, *op. cit.*, p. 87.

⁵¹ *Lisan al-Hal*, 13 mars 1920. *Al-Bashir*, 13 mars 1920, L. Khater, *op. cit.*, p. 275.

⁵² *Lisan al-Hal*, 26 avril 1919 ; 25 mai 1920, [Rapport sur la] Décision n° 1304 du Conseil administratif du Liban, 29 nov. 1919, MAE, Nantes, Beyrouth, 1^{er} versement, 2369. Y. al-Hakim, *op. cit.*, 1986, p. 64, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 347-350 et 396 et suiv., L. Khater, *Al Sa'ad fi tariikh Loubnan*, Beyrouth, Dar Lahad Khater, 1969, p. 282.

⁵³ *Lisan al-Hal*, 19 avril, 8 et 12 mai 1920.

Le gouvernement de Damas travaille à gagner à lui les chrétiens du Liban et de Beyrouth, surtout qu'il a vu dernièrement que les sentiments des Libanais à l'égard de la France se sont refroidis. Les musulmans ont compris, d'autre part, que le gouvernement français lui-même désirait l'entente des deux communautés en vue de faciliter l'accord qu'il voulait faire signer à Fayçal... et que les Libanais s'accordent avec l'intérieur sur l'unité du pays pourvu que cet accord ne soit pas dirigé contre lui... Deux buts et deux politiques ont donc convergé et se sont rencontrés en faveur de l'union des deux communautés, l'une française et l'autre arabe⁵⁴.

Les réunions se tiennent à Beyrouth entre mai et début juillet, se déroulant tantôt au domicile de l'émir Amin Arslan, tantôt chez Najib al-Asfar, l'associé maronite de Aref al-Naamani, devenu entre-temps un conseiller de Gouraud, qui le charge de missions officieuses auprès de Fayçal⁵⁵. Y assistent notamment Naamani, Petro Trad (avocat de Naamani), Habib Bacha al-Saad, Salim Ali Salam, Riad al-Solh, le curé Estéphan... Les rumeurs disent que bien d'autres personnalités sont tenues au courant, dont l'évêque maronite de Beyrouth Mgr Moubarak – de même vraisemblablement que le patriarche Hoyek, qui évoque les « bruits » sur l'entente entre Libanais et Syriens⁵⁶.

Reconnaissance internationale du mandat français sur la Syrie

Nombre de personnalités unionistes et libanistes semblent cette fois conscientes de la nécessité d'un accord. La gravité de la situation, avec l'insécurité et les heurts intercommunautaires notamment, est manifeste, qui met à mal le caractère civil du régime syrien d'une part, et ravive les peurs chrétiennes de l'autre. De plus, la Conférence de San Remo octroie fin avril 1920 le « mandat sur la Syrie » à la France, lui donnant la reconnaissance internationale qui lui manquait jusqu'ici. Si des nationalistes arabes comprennent qu'ils ne peuvent plus espérer d'aide américaine ou britannique, des libanistes y voient surtout la preuve que Paris passera outre les revendications chrétiennes : cet acte international « cite les Assyriens et les Chaldéens, mais pas les Libanais... [qui] doivent se contenter de promesses depuis bientôt deux ans »⁵⁷.

⁵⁴ Rapport du cabinet politique, 28 mai 1920, G. Khoury, *op. cit.*, 1993, p. 375-376.

⁵⁵ *Lisan al-Hal*, 19 et 20 juil. 1920. F. Kaddoura Chami, *op. cit.*, p. 69-70, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 396 et suiv. et 426.

⁵⁶ M. Zamir, *op. cit.*, p. 89.

⁵⁷ *Lisan al-Hal*, 22 et 26 juin, 3 juil. 1920.

Gouraud prépare l'occupation militaire de l'intérieur syrien, même s'il tente encore la persuasion. Dans une lettre adressée au gouvernement de Damas qui sera publiée par la presse, il écrit « que le Liban fait partie des sujets à examiner et à discuter »⁵⁸. Il s'apprête, annonce-t-on, à reconnaître Fayçal roi de la Syrie incluant le Liban, qui ne gagnerait au change qu'« un petit bout de la Bekaa ». Il nomme une Commission pour rédiger le futur statut du Liban⁵⁹. Habib Bacha al-Saad, qui en fait partie, démissionne lorsqu'est entériné le principe de placer un gouverneur français à la tête du Liban, « comme si nous étions [pour la France] une de ses colonies ». Plus grave, Gouraud n'a désigné dans la commission que des notables du Mont Liban, comme la presse libaniste le dénonce inlassablement.

Nos cris sont parvenus jusqu'à la planète Mars... Les Libanais, Conseil administratif en tête, doivent se lever... Où est notre intérêt, où en sont l'entente et le rapprochement [entre Libanais et Syriens]?... Nous avons trop attendu. Nous voulons la solution définitive... N'importe quelle solution serait préférable... à ces contradictions, ces ballottements... qui accentuent l'amertume des doutes et la souffrance du supplicié⁶⁰.

Nationalistes libanais et arabes unis contre le mandat

Cet appel d'un journal local montre que la conviction s'installe en milieu libaniste que l'État du Grand Liban ne verra pas le jour grâce à une France essentiellement soucieuse de se ménager une place en Syrie. Le 10 juillet, sept des onze membres en exercice du Conseil administratif libanais votent une résolution stipulant « l'indépendance complète et absolue du Liban » sans citer la France et le mandat⁶¹. Ce rejet consolide les demandes d'indépendance de la Syrie, ôtant à l'expansion française au Levant toute légitimité locale. Damas aurait payé cher le revirement libanais : il aurait consenti aux représentants libanais, par l'entremise de Aref al-Naamani et de Riad al-Solh, l'intégration au Liban du littoral, depuis Tripoli jusqu'à Sour⁶². La décision libanaise ne le dit pas : elle précise juste que le Liban procèdera à « la restitution de ses territoires »

⁵⁸ *Ibid.*, 5 et 7 juin 1920.

⁵⁹ *Ibid.*, 3 juin 1920. Pour ce paragraphe : 5, 7, 8, 12, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 28 et 29 juin 1920, 3, 7, 10 et 13 juil. 1920.

⁶⁰ *Lisan al-Hal*, 3 juillet 1920.

⁶¹ G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 346-347 et 362, L. Khater, *op. cit.*, p. 283-284.

⁶² F. Kaddoura Chami, *op. cit.*, p. 69-70, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 421, M. Zamir, *op. cit.*, p. 90.

dans le cadre d'un accord avec le gouvernement syrien. Pour se mettre « à l'abri de toute pression étrangère », les votants entendent défendre le projet en Europe, qu'ils gagneraient via Damas, certains d'entre eux s'étant déjà vu refuser l'autorisation de voyager à partir de Beyrouth. Aref al-Naamani signe une traite d'un montant de 10 000 livres égyptiennes, à diviser entre les conseillers et leurs accompagnateurs pour couvrir les frais du voyage.

Arrestation des promoteurs du rapprochement

Prévenu par un indicateur, Gouraud fait arrêter les sept conseillers et dissout le conseil libanais⁶³. Il ordonne également une dizaine d'arrestations, dont celle d'Amin Arslan, Saïd al-Boustani, Aref al-Naamani et Najib Asfar ; Riad al-Solh parvient à s'enfuir⁶⁴. Gouraud renforce les mesures de sécurité par peur d'un « soulèvement général au Liban »⁶⁵. Il somme l'émir Fayçal d'accepter l'occupation militaire de l'intérieur syrien. L'offensive militaire commence par l'occupation de la Bekaa, se poursuit par la prise d'Alep et, le 24 juillet, par celle de Damas, après l'affrontement de la Légion arabe à Mayçaloun. Fayçal est mis en demeure de quitter la zone sous contrôle français.

Les prévenus sont jugés par le tribunal militaire français les 17 et 19 juillet⁶⁶. Ils sont accusés de « coalition et corruption de fonctionnaires ». La trahison n'en est pas moins la thèse véhiculée : les conseillers libanais ont « vendu » le Liban à la Syrie pour 10 000 livres égyptiennes. Face notamment aux questionnements de l'opinion en France, Gouraud recherche une couverture libanaise à cette interprétation de l'événement. Il presse le patriarche maronite de faire « comprendre à ceux qui sont mal éclairés et mal conseillés que leur intérêt même est de se grouper autour de leurs amis français ». Le prélat – dont le frère et un neveu font partie des inculpés – obtempère, non sans rappeler que les « circonstances ont provoqué quelques mouvements d'impatience ».

⁶³ Il s'agit de Saadallah al-Hoyek (frère du patriarche maronite), Soleiman Kanaan, Fouad Abdel-Malak, Mohammad Hajj Mohsein, Khalil Akl, Mahmoud Joumblatt, Elias Choueri. *Lisan al-Hal*, 12 juil. 1920.

⁶⁴ *Lisan al-Hal*, 20 juil. 1920, G. Khoury, *op. cit.*, 1993, p. 374-375, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 369-370, 410 et 432. A. Beydoun, *Zaman Riyad al-Sulh*, Beyrouth, Dar an-Nahar, 2011.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 363.

⁶⁶ Les sources de cette dernière partie sont les suivantes : *Lisan al-Hal*, 20 juil. 1920, *al-Bashir*, 20 juil. 1920, G. A. Karam, *op. cit.*, 1985, p. 370 et suiv., F. Kaddoura al-Chami, *op. cit.*, p. 81 et 133-136, L. Khater, *op. cit.*, p. 284, Y. al-Saouda, *op. cit.*, p. 292-295.

L'évêque maronite de Beyrouth, Habib Bacha al-Saad, des notables druzes, le Comité des chrétiens de Beyrouth... s'empresment également de prêter allégeance à la France. Mgr Moubarak, Habib Bacha al-Saad, Alfred Sursok, Petro Trad... – les libanistes les plus impliqués dans les réunions de conciliation avec les unionistes de 1919-1920 – devront prouver leur innocence devant la cour martiale qui les convoque en tant que témoins. Habib Bacha al-Saad affirme : « je ne vois rien dans cette décision [du Conseil administratif] qui mérite excuses, sinon le fait d'avoir omis de mentionner le mandat français ». Mgr Moubarak déclare : « de ce que je sais de la Résolution, je ne vois pas qu'ils [les conseillers] voulaient vendre le pays au chérif ». Les inculpés sont condamnés à l'exil en Corse, pour une durée de six à dix années (et le curé Estéphan s'exile en Amérique). Quatre mois plus tard, la presse libaniste commence à demander leur libération car leur « patriotisme » n'est pas en cause, l'affaire se résumant à un « malentendu »⁶⁷.

Le Grand Liban de la France

Gouraud cherche à discréditer les conseillers libanais, pour contrecarrer leurs arguments. Le procès leur fournit l'occasion d'exposer les griefs libanistes contre les autorités françaises : la mainmise des fonctionnaires français sur les administrations locales, l'incapacité française à défendre les chrétiens, y compris dans la zone militaire française et, surtout, les promesses non tenues. L'un d'entre eux explique que sa « connaissance certaine que Fayçal est en parfait accord avec les Français », entente reconnaissant au Liban « tout au plus la Bekaa et Hasbaya-Rachaya », l'a convaincu que la seule solution « pour réaliser nos espoirs... [est de] se rapprocher de nos voisins ». Gouraud s'empresse de lui opposer un démenti : dans un « Avis au peuple libanais » datant du jour de la condamnation des conseillers, il affirme que « seule la France peut donner au peuple le Grand Liban d'après le mandat dont la Conférence de la paix l'a investie », soulignant donc la caducité internationale de toute entité proclamée par les locaux, tout en s'engageant à créer « le Grand Liban », et c'est la première déclaration française claire en ce sens. Son premier acte en la matière semble toutefois confirmer les propos des condamnés : le 3 août, il prononce le rattachement de la Bekaa et de Hasbaya-Rachaya au Liban. C'est en particulier de Caix qui s'oppose à « la mégalomanie libanaise » et propose de créer « un

⁶⁷ *Lisan al-Hal*, 20 nov. 1920.

certain nombre de petits états... et de villes libres »⁶⁸. Le premier ministre français propose au haut-commissaire de venir en discuter à Paris. Après quelques hésitations, Gouraud passe outre : le 31 août 1920, il crée les États du Grand Liban, de Damas et d'Alep (comprenant le sandjak autonome d'Alexandrette), auxquels s'ajouteront encore les territoires alaouites et druzes, toutes entités liées par une union économique. Après presque deux ans de tergiversations, il estime probablement que la France doit faire un geste fort pour restaurer la confiance de son seul partenaire local fiable : créer le Grand Liban, c'est renouveler le pacte mis à rude épreuve avec les chrétiens et/ou libanistes et Libanais, en montrant concrètement aux « fidèles » alliés l'intérêt de l'alliance française qui leur offre davantage de territoires que l'accord avec « les Syriens » n'en aurait fournis. C'est aussi une façon de maintenir une carte pour de futures négociations avec les unionistes. Dès janvier 1921, Gouraud laisse entendre que la fédération syro-libanaise est toujours envisageable, sous certaines conditions...

POUR CONCLURE

Ainsi, la mise en place de l'État du Grand Liban en 1920 n'est pas inscrite en tant que telle dans l'accord Sykes-Picot ni même dans les plans français en octobre 1918, au lendemain de l'occupation militaire alliée des provinces ottomanes de Beyrouth, Damas, Alep et de la *moutassarifiya* du Liban. Issue de l'ambition coloniale de la France de dominer la « Syrie », que le Royaume-Uni entérine au bout de quelques mois, elle est également le résultat de l'affirmation locale des projets de Syrie arabe souveraine et de Grand Liban indépendant de la Syrie, de leurs confrontations et de leurs tentatives de conciliation.

Si l'équivoque du projet politique *libanais* ou *chrétien* s'élargit plutôt qu'elle ne se résorbe au moment où la demande d'intégration de régions ayant une forte population musulmane devient omniprésente, il s'affirme à travers deux autres éléments : sa réappropriation par d'autres chrétiens que ceux du Mont Liban ; la différenciation croissante de ses objectifs politiques de ceux de son protecteur traditionnel français, et son refus de plus en plus net de la subordination des premiers aux seconds. Même s'il commence à percevoir les desseins colonialistes de

⁶⁸ Lettre de De Caix, 11 avril 1920, G. Khoury, « Robert de Caix et Louis Massignon : deux visions de la politique française au Levant en 1920 », in N. Méouchy et P. Sluglett (éd.), G. Khoury et G. Schad (coll.), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Leiden – Boston, Brill, 2004, p. 174-177.

Paris comme tels, il revendique la protection française, pour garantir son « indépendance » par rapport à la « Syrie arabe ». Après presque deux ans d'attente, certains de ses promoteurs finissent par estimer que l'entente avec les unionistes pourrait être une option pour une reconnaissance arabe de l'État libanais, préférable à la pesante « aide » française.

Le nationalisme syrien place l'identité arabe d'abord, mais est amené à se recentrer sur « l'unité de la Syrie ». Fayçal et certains de ses proches sont conscients des limites internationales fixées à l'indépendance locale et sont disposés à accepter la formule la moins coûteuse pour la souveraineté, y compris de la part de la France, d'autant que celle-ci favorise la mise en place d'une Fédération syrienne incluant le Liban, élargi ou pas. Mais entre l'unité syrienne et la souveraineté, c'est celle-ci que choisit la majorité des nationalistes et la « population » du Royaume arabe de Syrie. Rappelons qu'entre l'évacuation britannique et l'occupation française, l'intérieur syrien a connu plusieurs mois sans soldats étrangers. Pour faire prévaloir l'unité et /ou protéger cette indépendance, certains arabistes, surtout des musulmans de Beyrouth, dont le sort est spécialement disputé, préconisent en 1919 de prendre en compte les demandes libanaises, de sorte à promouvoir les bonnes relations entre entités voisines et communautés religieuses. En 1920, ils sont plus nombreux à accepter le principe de l'État libanais, si celui-ci n'en appelle pas à la protection française.

C'est donc la volonté de la France de dominer la « Syrie » et son rejet par les unionistes, couplés à la menace du rapprochement entre nationalistes arabes et libanais aux dépens du mandat français, symbolisé par les arrestations de juillet 1920, qui mènent en définitive à la mise en place de l'État du Grand Liban. En d'autres termes, l'action de libanistes et de chrétiens, pas uniquement maronites, ainsi que celle d'unionistes et de musulmans – dans la marge de manœuvre étroite dont disposent les acteurs locaux – amènent ce dénouement. Paris se replie alors sur son alliance avec les maronites et les chrétiens. C'est le confessionnalisme d'ailleurs, davantage que le libanisme de l'époque, qui sous-tendra le Grand Liban. Mais c'est encore une autre histoire.

Cette restitution micro des dynamiques à l'œuvre entre la fin 1918 et août 1920 doit être poussée plus loin, de sorte à intégrer et articuler ensemble davantage de perspectives et d'acteurs, afin d'affiner notamment les termes et catégories utilisés. Une conclusion provisoire

serait du moins que cette période est doublement fondatrice, qui voit l'énonciation des divergences politiques et des tentatives de leur dépassement. On peut y voir les prémices du Pacte national de « Liban arabe » de 1943. J'y verrai surtout des éléments structurants de la culture *nationale* qui prévaudra dans l'État libanais, culture du dialogue et de la discorde.